

LE PUBLICISTE.

QUINTIDI 15 Nivôse, an VIII.



Ordre donné en Allemagne, à la levée en masse de se séparer pendant l'hiver. — Rétablissement de la bonne intelligence entre les cours de Vienne & de Pétersbourg. — Ravages des brigands dans le département de Vaucluse — Bruit de la prochaine reprise des hostilités avec les chouans. — Mise en liberté provisoire des individus prévenus de complicité avec Pichegru. — Nominations faites par les consuls. — Séance du tribunal. — Nouvelles diverses.

AUTRICHE.

De Vienne, le 20 décembre (29 frimaire).

Enfin, hier matin, le courrier si impatiemment attendu de Pétersbourg est arrivé, avec la nouvelle que la Russie reste notre amie & notre fidelle alliée. Les bruits de paix sont entièrement tombés, sur-tout depuis que l'on sait que les jeunes archiducs iront aux armées, permission qu'ils ont obtenue hier de l'empereur. Déjà des ordres ont été expédiés aux arsenaux pour faire de grands préparatifs de guerre : on parle même d'un nouveau recrutement.

Notre cour s'obstine à ne rien recevoir de l'Angleterre.

L'empereur de Russie vient d'envoyer à Louis XVIII la croix de Malte. Pour en marquer sa reconnaissance, le prétendant a envoyé à Paul I^{er}, par le ci-devant duc de Cossé, la grand'croix de l'ordre de Saint-Lazare.

Suivant les dernières lettres de Constantinople, on n'a encore reçu aucunes nouvelles officielles sur les progrès du grand-visir en Egypte. En attendant, on s'occupe en Turquie d'une nouvelle levée de Troupes destinées à renforcer l'armée qui s'est portée contre les Français.

PRUSSE.

De Berlin, le 21 décembre (30 frimaire).

Le roi continue de diminuer les privilèges de la noblesse. Celle de Silésie est furieuse de se voir assujettie aux droits d'entrée, &c. La noblesse de Poméranie a offert au roi, en don gratuit, ce qu'il lui demandoit pour les droits d'entrée qu'elle ne payoit point; elle espéroit par-là conserver ses privilèges. Le roi a répondu très-poliment au langage de la noblesse de Poméranie; mais a persisté dans ses mesures.

ALLEMAGNE.

De Wurtzbourg, le 26 décembre (5 nivôse.)

D'après un ordre de notre conseil de guerre, la levée en masse doit se séparer pendant cet hiver. On ignore le motif d'un ordre aussi extraordinaire.

Notre pays vient de nouveau d'être accablé, par les Autrichiens, de réquisitions en vivres, &c. Il en est de même de celui de Bamberg.

Toutes les troupes russes sont à présent arrivées dans les états autrichiens; la colonne de gauche en Bohême & celle de droite dans l'archiduché d'Autriche; elles ne s'arrêtent nulle part. Le quartier-général de Suwarow se trouvoit encore à Pray, d'après les dernières nouvelles.

ANGLETERRE.

De Londres, le 25 décembre, (2 nivôse).

Le gouvernement vient de faire partir pour Pétersbourg & Constantinople, deux nouveaux messagers d'état, MM. Donaldson & Scott.

Le général Baur, commandant des Russes, stationné à Jersey & Guernesey, a été rappelé par sa cour. Son successeur est déjà arrivé.

On assure que la flotte dernièrement prise en Hollande sera employée à la descente qu'on projette pour le printemps prochain sur les côtes de France.

On dit que la cour de Pétersbourg vient de faire acheter la fameuse Betzabée de la galerie d'Orléans, & qu'on voyoit depuis peu au muséum européen de cette capitale.

Le bruit court que le général français Desfourneaux a été pris avec toute sa suite près de l'isle de Guernesey.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 30 décembre (9 nivôse.)

Il paroît que cinq agens diplomatiques français se trouveront ici en même tems, le citoyen Desforges, qui y est encore; le citoyen Grouvelle, qui devoit y résider; le citoyen Sémonville, qui le remplace & qu'on attend; le citoyen Otto, qui arrive de Berlin & va à Londres; & le citoyen Durand, qu'on attend de Hambourg.

M. Murray, un des membres de la commission que les Etats-Unis envoient en France, doit partir dans quelques jours pour se rendre à Paris.

On croit que l'état-major de l'armée française sera considérablement diminué. Nous aurions assez de généraux pour une armée de 100 mille hommes.

Les troupes françaises qui composent notre garnison ont accepté avant-hier la constitution. Le général Desjardins, commandant en chef par *interim*, a prononcé un discours analogue à la circonstance.

Deux demi-brigades de troupes françaises à la solde de notre république, ont reçu ordre de se rendre en toute diligence à l'armée du Rhin.

Le froid continue à être excessif: tous les canaux, les fleuves & jusqu'aux ports de mer, sont couverts d'une glace épaisse sur laquelle on voit se promener hommes, femmes, chevaux & voitures. On craint que le dégel n'occasionne des inondations funestes.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

D'Avignon, le 3 nivôse.

Le 24 frimaire, des brigands ont investi le château du citoyen Borard Saint-Lambert, à Lions, canton de Saint-Saturnin. Après une longue fusillade, les assiégés ayant trouvé le moyen de s'enfuir, les brigands mirent le feu aux portes, & ne trouvant plus personne dans l'intérieur, ils brisèrent tout, entassèrent les meubles, le linge & autres effets dans un vaste appartement & y mirent le feu.

Les recherches qu'on a faites n'ont donné aucun indice pour la découverte des auteurs de ce délit.

La malle d'Aix à Nice a été attaquée, le 21 du mois dernier, entre la Galinière & la grande Pugère, & on a spolié toutes les dépêches.

De Bretonnelle, le 7 nivôse.

Avant-hier, à sept heures du matin, notre commune a été envahie par une bande de chouans. Le secrétariat de l'administration a été la proie des brigands, qui y ont tout brûlé & jetté au feu les papiers, la correspondance; une partie des registres de l'état civil, & ceux d'acceptation de la constitution, qu'on alloit envoyer à Paris.

D'Angers, le 11 nivôse.

Le 9, le reste des habitans de Trelazé ont été désarmés par une vingtaine de chouans qui ont maltraité les femmes & brisé les portes de l'administration municipale. Le tout à l'abri de la suspension d'armes.

Ces contrées ne comptent plus sur la paix; l'armistice vient d'être rompu, après avoir si fortement favorisé les chouans. L'attaque, en vertu d'ordres du 7, se fera le 15, suivant la convention promise de s'avertir réciproquement huit jours d'avance.

De Blois, le 12 nivôse.

On a arrêté sur la route de cette commune, par ordre du gouvernement, neuf voitures chargées de bled & qui paroissoient dirigées du côté des chouans. On les conduit à Tours pour servir, soit à l'approvisionnement des armées, soit à la consommation de l'intérieur. Il en sera de même, sans doute, de trente autres voitures qui ont, sur cet avis, pris une nouvelle direction, mais dans laquelle il est probable qu'on les atteindra.

De Calais, le 21 nivôse.

Il est arrivé ici hier un courrier chargé de dépêches importantes pour l'Angleterre. Il a dit à son passage qu'il n'avoit que cinq jours pour attendre la réponse du gouvernement britannique. Il est reparti de suite à deux heures après-midi.

De Strasbourg, le 10 nivôse.

Le procès des personnes prévenues de complicité avec Pichegru a été de nouveau remis au 25 de ce mois. Cependant il paroît que les inculpations contre les prévenus, qui ont gémi depuis plus de deux ans dans les prisons, ne sont pas très-fortes; puisque la plupart d'entre eux ont été mis provisoirement en liberté, en donnant caution.

Deux demi-brigades de l'armée d'Helvétie sont arrivées ici; on en attend encore d'autres. Il paroît que l'aile gauche de l'armée du Rhin sera beaucoup renforcée par des troupes prises de l'aile droite.

Le grand quartier-général de l'armée du Rhin est parti de Zurich pour Colmar, où il restera provisoirement, afin

d'être au centre de toutes les troupes qui composent cette armée.

On a répandu ici le bruit qu'un armistice général venoit d'être conclu entre toutes les armées françaises & autrichiennes pour quatre mois. Cette nouvelle mérite confirmation.

Avant-hier, le citoyen Mallarmé, délégué consulaire, a destitué le citoyen Christiani, commissaire du gouvernement près l'administration centrale du Bas-Rhin, ainsi que le cit. Bertrand, président de ladite administration, & les deux administrateurs Heydenreich & Birnbaum. Il a nommé pour commissaire le citoyen Metz, ex-législateur, dont l'élection a été annullée par la loi du 19 fructidor; pour président de l'administration centrale, le citoyen Demichel, ex-président de notre municipalité; & pour administrateurs, les citoyens Franz, juge au tribunal criminel, & Oftermann, notaire à Saverne: ces deux derniers avoient déjà occupé cette place en l'an 5.

Le commissaire du gouvernement près notre municipalité, Schaffer, a également été destitué.

Le secrétaire-général de l'administration centrale, Bottin, a été remplacé par l'ex-commissaire Christiani.

Le citoyen Mallarmé est parti aujourd'hui pour se rendre à Paris, où il va prendre sa place au tribunal.

Le général Moreau est arrivé dans la nuit du 6 au 7 de ce mois à Bâle, où il ne s'est arrêté que quelques heures; il est parti pour l'intérieur de la Suisse. Le général Desolles, chef de l'état-major-général de l'armée du Rhin, est également arrivé en Suisse.

Le général Montrichard est arrivé ici de Paris. Il aura un commandement à l'armée du Rhin.

Le citoyen Mathieu, commissaire-ordonnateur de l'armée en Helvétie, vient d'être nommé commissaire-général de la grande armée du Rhin. Deux commissaires-ordonnateurs lui seront subordonnés.

Trois régimens de cavalerie, de l'aile droite de l'armée du Rhin, ont passé par Bâle pour se rendre dans le département du Haut-Rhin, où ils prendront leurs quartiers d'hiver. Ils seront suivis de plusieurs autres.

La communication avec Kell a été tout-à-fait interrompue avant-hier, par la glace; les troupes n'avoient reçu qu'un quart de ration. On étoit décidé à faire une sortie générale pour se procurer des vivres, lorsque la communication a été rétablie hier; on y a transporté hier et aujourd'hui beaucoup de vivres. On approvisionne à présent le fort de Kell d'une grande quantité de biscuit.

De PARIS, le 14 nivôse.

Il seroit bien étrange d'imaginer qu'un corps constitué dans l'état est destiné à une opposition permanente & nécessaire; qu'il faut créer les occasions quand elles ne s'offrent pas; supposer inquiétude quand il y a calme; agitation quand il y a repos; égarer l'éloquence & les mouvemens sur les matières qui y prêtent le moins, & mettre à contribution de grands souvenirs que rien ne rappelle. On sent quels discours conseileroit bientôt un tel système; mais il n'est pas à craindre qu'il soit encouragé & accredité par le succès... La popularité n'est plus dans le vague des déclamations, elle n'est plus dans les cris, dans les gestes, dans les apostrophes; elle est invinciblement appelée par les mesures réparatrices, par les actes tolérans, par les lois d'indulgence, d'oubli. Elle a été long-tems la proie de ceux

qui renversoient ; elle n'est plus que le prix de ceux qui relevent & qui construisent.

— Le journal officiel publie aujourd'hui , sous la date du 13 , l'arrêté concernant les journalistes déportés. Les noms sont les mêmes que ceux insérés dans l'arrêté que nous avons donné avant-hier.

— Le citoyen Monge , membre du sénat conservateur , a donné sa démission de la place d'examineur des aspirans de la marine.

— Les funérailles du citoyen d'Aubenton ont eu lieu aujourd'hui , à onze heures du matin , au jardin national des Plantes. Ses restes & ceux de Buffon ont été placés sur les parties latérales du labyrinthe.

Les administrateurs du Muséum d'histoire-naturelle sont chargés de donner un successeur à leur savant collègue. L'opinion publique leur désigne l'infortuné Dolomieu.

— Henri Larivière , proscrit comme député au 18 fructidor , n'est pas du nombre de ceux auxquels il est permis de se montrer en France. Il vient de perdre sa mere , dont le chagrin & le besoin ont abrégé l'existence. Depuis sa proscription , il a déjà pleuré la mort de son épouse & de son beau-pere. Le gouvernement ne pourroit-il pas lui dire : Sois libre , viens répandre des larmes sur la tombe de ceux qui n'ont pu survivre à ton absence. Tu as usé le malheur , il n'est plus possible d'être sévère envers toi.

— Le citoyen Pavie , ex-député de l'an 5 , & proscrit le 18 fructidor , a envoyé au commissaire central de la Seine-Inférieure son acceptation de la constitution.

— On a remarqué dans la proclamation aux départemens de l'Ouest , ces mots : *Les consuls déclarent encore que la liberté des cultes est garantie par la constitution.* Cependant la constitution ne fait aucune mention de la liberté des cultes ; d'où l'on infère qu'elle sera sans doute un des objets d'un code additionnel dont on parle.

— Le ministre de la justice a écrit aux juges de tous les tribunaux de la république , & aux commissaires du gouvernement établis près d'eux , que les modifications qui pourront résulter des lois organiques judiciaires , auront moins pour but de changer les individus que de rendre leurs travaux plus utiles aux justiciables.

— Les citoyens Depiron freres , arrêtés & incarcérés depuis dix-huit mois comme prévenus d'émigration , après avoir lutté pendant près de quatorze mois pour éviter leur traduction à une commission militaire , viennent enfin d'être rendus à la liberté.

— Le *Bulletin de la Gironde* nous apprend que la fameuse voiture dont on a tant parlé est arrivée à Bordeaux , & qu'elle est réellement destinée pour la reine d'Espagne. Après s'être réjoui de ce qu'elle n'étoit pas la voiture du sacre , il termine ainsi :

« Quant à nous , dit-il , nous n'avons pu nous défendre d'un sentiment pénible , en réfléchissant que chacune de ses parties se composoit du fruit des sueurs d'innombrables infortunés. O homme , cesse de vanter ta destinée , puisque l'égalité qui fut ton premier & ton plus bel apanage , n'est plus aujourd'hui que le triste privilège de composer de tes privations & de tes douleurs , l'aisance , le bonheur , & toutes les jouissances de tes maîtres ! »

L'ingénieur auteur de ces touchantes réflexions se croyoit sûrement en 93. S'il avoit écrit aujourd'hui , il auroit vu sur chaque panneau de la berline les noms de cinquante familles nourries pendant un mois.

(Nota. On voit que c'est par une erreur de transposition que ces quatre lignes ont été imprimées hier à la fin d'un article où elles n'ont aucun sens).

— Plusieurs partisans des Français ont été arrêtés à Rome. De ce nombre sont le prince Santa-Croce , le comte Marescotti , un prince Borghese , le comte Turigioni , ci-devant ministre de Bavière , &c. Deux juifs très-riches ont aussi été arrêtés pour avoir acheté des effets d'église.

— Des secousses de tremblemens de terre se sont fait sentir le 20 frimaire à Gratz , en Silésie , & dans les environs. Elles ont été très-sensibles à Schmeidnitz & à Friedland. Elles furent précédées & accompagnées par un brouillard sulphureux.

C O N S U L A T .

Les consuls de la république ont fait , le 11 de ce mois , les nominations suivantes :

Le citoyen Mathieu Lessens , ex-chancelier , interprète du commissariat-général des relations commerciales de la république à Maroc , remplira provisoirement les fonctions de sous-commissaire et celles de chancelier à Cadix.

Le sous-commissariat de Séville demeure supprimé.

Le citoyen Thomas , ex-chef du 3^e bataillon de la ci-devant légion de police , est remis en activité dans son grade , & pourra être employé en qualité de chef de bataillon à l'armée du Rhin.

Le citoyen Pierrot , dit Sarrebourg (Jean-Nicolas-Gabriel) capitaine au 10^e régiment de cavalerie , est nommé chef d'escadron titulaire au même régiment , en remplacement du citoyen Mangeot , nommé au grade d'adjudant-général.

Le citoyen Dagallier , capitaine , ex-aide-de-camp du feu général Joubert , est confirmé dans le grade de chef d'escadron au 12^e régiment de dragons , auquel il a été promu par le général en chef de l'armée d'Italie , le 15 brumaire dernier. Il prendra rang à compter dudit jour.

Le citoyen Faucher (Jean-Pierre) , capitaine au 1^{er} régiment des carabiniers , est nommé à l'emploi de chef d'escadron , vacant au même régiment par la promotion du citoyen Cochois à l'emploi de chef de brigade.

Le citoyen Chevalier , chef de bataillon , adjoint aux adjudans-généraux , est promu au grade de chef de brigade , pour tenir rang du 28 thermidor dernier.

Le citoyen Quenard , chef de bataillon provisoire à la 64^e demi-brigade de bataille , est confirmé dans ce grade , & prendra rang du 2 prairial an 5.

T R I B U N A T .

Présidence du citoyen DAUNOU.

Séance du 14 nivose.

Après la lecture du procès-verbal , dont la rédaction est adoptée , Gary obtient la parole. Il rappelle que le tribunal a envoyé hier à l'examen d'une commission le projet de loi sur la manière dont les premières autorités correspondront entr'elles ; ce projet tend en même tems à déterminer comment celles de ces autorités appelées par la constitution à concourir à la confection des lois , procéderont pour remplir cet important mandat.

L'auteur ne prétend pas prévenir en rien le vœu que la commission soumettra au tribunal ; mais il pense , comme ceux qui ont parlé hier sur ce projet , que la décision qui sera prise influera essentiellement sur le bonheur du peuple ; bonheur qu'on lui promet depuis si long-tems , & qu'il faut enfin lui assurer.

Les bases posées dans la constitution lui paroissent bonnes. La raison éclairée discutera; la raison calme prononcera : la force sera chargée d'exécuter & la sagesse de conserver. Cependant les motifs qui décideront le gouvernement à proposer une loi, ne seront jamais connus du tribunal, puisque les orateurs du conseil d'état ne viendront pas dans son sein. C'est un inconvénient grave aux yeux de Gary.

En effet, ne pourra-t-il pas arriver que le tribunal, faite de connoître ces motifs, rejette un projet de loi qu'il auroit adopté peut-être, s'il eût su ce qui le rendoit nécessaire ?

Il est heureux, sans doute, que l'on ait donné l'initiative au gouvernement, & que l'on ait associé le pouvoir qui crée les lois, à celui qui doit les faire exécuter.

L'on a écarté par-là ces abstractions de tribune, qui ont fait peu de bien & beaucoup de mal. Mais la loi n'est pas un oracle qui doit faire trembler; elle est un bienfait qu'il faut faire bénir.

Si l'on en faisoit connoître les motifs dans un préambule court, mais clair, n'en rendroit-on pas l'exécution plus facile, & parce que l'esprit en seroit mieux saisi & l'utilité plus généralement reconnue ?

On ne doit demander une loi, qu'autant qu'elle est nécessaire; on ne doit la porter qu'autant qu'elle aura incontestablement des effets salutaires; & enfin, elle ne doit pas s'écarter des principes fondamentaux de l'ordre social.

Or, ne seroit-il pas bon quelquefois de faire connoître, & le besoin qui la réclame, & les effets qu'elle produira, & les principes sur lesquels elle est assise ?

Sans doute, on ne veut pas ménager la tardive vérité de l'importance de la loi, comme un avantage pour les orateurs du conseil d'état, quand il faudra la débattre devant le corps législatif.

L'objet même de ces débats le prouve; ils n'ont été imaginés, que pour assurer d'autant mieux la félicité publique; débats heureux dont la gloire sera pour tous, & où la victoire sera aussi utile aux vaincus qu'aux vainqueurs.

Gary ne réclame pas cependant le préambule pour toutes les lois sans distinction; il ne seroit alors qu'une vaine formule trop usée, & qui ne tromperoit plus personne, ni ceux qui rendroient la loi, ni ceux qui la recevraient.

L'orateur demande le renvoi de ses observations à la commission chargée de faire un rapport sur le projet de loi qui a été le sujet de son discours.

Le tribunal ordonne le renvoi demandé par Gary, & l'impression de son discours.

Aucun objet n'étant à l'ordre du jour, on demande que la séance soit levée.

Beauvais représente que depuis trois jours les candidats qui se présentent pour la place de secrétaire-rédacteur, vacante dans le conseil, se font inscrire; ils sont au nombre de plus de trente. Beauvais demande que la liste soit lue.

Cette proposition est adoptée.

Quelques instans après il monte à la tribune : il dit que les trois jours accordés aux candidats pour se faire inscrire ne sont pas expirés, & que la liste, qui ne contenoit que trente noms ce matin, en contient maintenant plus de soixante.

On demande que la liste soit lue. Beauvais en fait lecture.

Quelques débats ont lieu pour savoir si on procédera sur-le-champ à la nomination d'un second secrétaire-rédacteur, & si elle se fera à la majorité absolue. Le tribunal décide affirmativement la seconde de ces questions, & renvoie la nomination à demain.

La séance alloit encore être levée quand Girardin annonce que Desmeuniers va se présenter pour faire le rapport sur le règlement intérieur du tribunal.

Noël demande si ce règlement sera discuté en séance publique ou en secret. Il faut, lui crie-t-on, entendre d'abord le rapporteur.

Ginguené expose que le travail sur le règlement est achevé depuis hier; mais la commission qui en étoit chargée a cru utile d'avoir une communication à ce sujet avec celle du corps législatif : le citoyen Desmeuniers s'est chargé de s'y transporter; il espéroit être de retour avant la fin de la séance.

Le tribunal consulté arrête, qu'il restera en séance jusqu'après le retour du citoyen Desmeuniers.

Desmeuniers arrive & fait son rapport. Après avoir rappelé l'importance des fonctions du tribunal, il fait sentir combien est nécessaire un règlement qui lui prescrive une marche également sage, ferme & constitutionnelle; c'est à quoi la commission s'est attachée; les avis y ont été unanimes, & cet accord entre des collègues qui ne se connoissoient point, ou qui se connoissoient peu, est, dit le rapporteur, d'un favorable augure pour l'avenir. Il lit ensuite un projet en 40 articles. (Nous reviendrons, lors de la discussion, sur le projet & le rapport).

Le tribunal a ordonné l'impression.

Nota. Le corps législatif n'ayant rien à l'ordre du jour, a levé sa séance après la lecture du procès-verbal.

ERRATA. — Dans la feuille d'hier, page 4, seconde colonne, lignes 28 & 37, au lieu de *Riou*, lisez *Rioufe*.

Bourse du 14 nivôse.

Amsterdam.	117 fr. 58 c.	Bons cons.	20 f. 58 c.
<i>Idem</i> cour.	56 $\frac{2}{8}$, 57 $\frac{2}{8}$.	Bons $\frac{3}{4}$	1 f. 1 c.
Hamb.	192, 189 $\frac{1}{2}$.	Bons $\frac{2}{4}$
Madrid.	7 f. 12 c. le billet.	Bons $\frac{1}{4}$	11 f.
Mad. effect.	Bons d'arrérage.	92 f.
Cadix.	7 f. 12 c. le billet.	Bons pour l'an 8, 66 f. 00 c.,	
Gènes effect.	4 fr. 50 c.	67 fr. 25 c.	
Livourne.	Or fin.	101 f. 75 c.
Bâle.	$\frac{3}{4}$ per., $1 \frac{3}{4}$ per.	Ling d'arg.	50 f. 63 c.
Lausanne.	Portugaise.	92 f. 50 c.
Lyon.	pair 25 j.	Piastre.	5 f. 28 c.
Marseille.	pair 20 j.	Quadruple.	79 f. 25 c.
Bordeaux.	$\frac{1}{2}$ per. à v.	Ducat d'Hol.	11 f. 25 c.
Montpellier.	pair 25 j.	Guinée.	25 f.
Rente provis.	12 fr.	Souverain.	55 f. 50 c.

Esprit $\frac{3}{5}$, 550 francs. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg., 235 f. — Rochelle, 22 d. ... — Cognac 22 d. 500 f. — Huile d'olive, 1 fr. 25 c. — Café Martinique, 2 fr. 85 c. — Café Saint-Domingue, 2 fr. 55 cent. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 10 cent. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 5 cent. — Savon de Marseille, 1 franc. — Colon du Levant, 5 fr. — Colon des Isles, 3 f. 5 c. à 4 f. 50 c. — Sel, 4 f. à 4 f. 50 c.

A. FRANÇOIS.